

Question écrite au Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur sur « Eurostat. - Prix de l'électricité. »
6/06/2016

Eurostat a publié les résultats de son analyse sur les prix de l'électricité dans l'Union européenne. Il ressort de ces chiffres que la Belgique a rencontré la seconde plus grosse flambée (+15,1 %) des prix en matière d'électricité, tout juste derrière la Lettonie (+26,8 %). Le passage de 6 à 21 % du taux de TVA sur l'électricité serait la principale cause de cette augmentation, amputant les ménages d'une partie conséquente de leurs revenus pour un bien pourtant indispensable. 1. Quels commentaires pouvez-vous faire sur ces chiffres? 2. Outre les taux de TVA, d'autres éléments permettent-ils d'expliquer plus justement cette augmentation de plus de 15 %? 3. Quelle est l'évolution des prix depuis le début de cette année? 4. Quel a été l'impact pour les consommateurs de cette augmentation globale?

Réponse du Vice-premier :

1. Les statistiques auxquelles l'honorable membre se réfère concernent une analyse de l'évolution des prix de l'électricité entre le deuxième semestre 2014 et le deuxième semestre 2015 de tous les États membres, tels que recueillis par Eurostat. Les données belges sont collectées par l'Observatoire de l'Energie du SPF Economie selon la méthodologie d'Eurostat, fixée par la Directive 2008/92/CE du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2008 instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité. Les prix sont recueillis deux fois par an, au début de chaque période de six mois (janvier et juillet) et concernent le prix national moyen payé par les consommateurs finaux résidentiels au cours des six derniers mois pour l'électricité. A l'heure actuelle, la ventilation est uniquement demandée pour (1) le prix de l'énergie, (2) le prix des réseaux et (3) les taxes et redevances, avec une fois par an (collecte des données pour le deuxième semestre) une distinction entre les taxes et redevances sur les prix de l'énergie et les taxes et redevances sur les prix du réseau et la TVA. Cette ventilation sommaire rend une explication des différences entre les États membres difficile; en outre, plusieurs taxes destinées au financement des énergies renouvelables ou des mesures sociales sont intégrées dans les prix de l'énergie ou le prix du réseau. C'est pourquoi la Commission est en train d'élaborer une analyse plus détaillée des prix de l'énergie dans les États membres, dans laquelle tous les composants des prix de l'électricité et leur évolution seront examinés. La publication du rapport est prévue pour décembre 2016, lors du "State of the Energy Union". Ceci permettra une meilleure compréhension des 'price drivers' du prix de l'électricité ainsi qu'une comparaison entre les États membres. Par ailleurs, une révision de la Directive 2008/92/CE est en cours; celle-ci est destinée à aboutir à une collecte plus détaillée des prix à partir du premier semestre 2017. 2. Sur la base de l'indicateur "facture belge moyenne d'électricité" élaboré par l'Observatoire des prix, il est possible d'évaluer l'évolution des différentes composantes du prix de l'électricité pour un ménage standard (consommation annuelle de 3.500 kWh en mono-horaire), et leur impact sur la facture totale du consommateur (Les données de l'Observatoire des prix sont légèrement différentes de celles d'Eurostat (par le biais de l'Observatoire de l'Energie) car elles ont été collectées selon une autre méthodologie. La méthodologie utilisée par l'Observatoire des prix pour l'élaboration de l'indicateur relatif à la facture moyenne d'électricité pour le consommateur est présentée dans le "Rapport annuel 2011 de l'Observatoire des prix". Néanmoins, les deux confirment la tendance telle que reprise dans les chiffres susvisés.). Dans la facture totale d'électricité, la part de ces composantes au deuxième semestre 2015 était de 32,2 % pour la composante énergétique (en ce compris les coûts de l'énergie verte et de la cogénération), 51,3 % pour les tarifs de réseaux (en ce compris la location de compteur et le tarif prosommateur), 2,4 % pour les taxes et redevances et 14,1 % pour la TVA. La facture annuelle totale de l'électricité pour un ménage standard s'est élevée à 841 EUR en moyenne, soit une hausse de 132 EUR par rapport au second semestre 2014. La hausse à un an d'écart des prix à la consommation de l'électricité au second trimestre 2015 résulte principalement du relèvement de la TVA de 6 % à 21 % depuis septembre 2015, de l'augmentation des tarifs de distribution (+16,4 %, tarif prosommateur compris), et

dans une moindre mesure de la hausse des autres taxes (+10,2 %). La composante énergétique (coûts énergie verte et cogénération compris) a par ailleurs exercé en moyenne un impact baissier (-2,2 %). 3. L'Observatoire de l'Energie du SPF Economie est responsable de la collecte des prix belges de l'électricité et du gaz à fournir à Eurostat et sur lesquels l'analyse évoquée par l'honorable membre a été basée. L'Observatoire de l'Energie effectue cette collecte selon la méthodologie et le calendrier déterminés par Eurostat. Cela signifie que les prix sont collectés deux fois par an. Les statistiques pour les six premiers mois de cette année seront disponibles à partir du 1er septembre 2016 sur le site web d'Eurostat. Toujours selon les données de l'Observatoire des prix, la part des composantes au premier trimestre 2016 était de 28,6 % pour la composante énergétique, 49,6 % pour les tarifs de réseaux, 4,4 % pour les taxes et redevances et 17,4 % pour la TVA. La facture annuelle totale de l'électricité pour un ménage standard s'est élevée à 897 EUR en moyenne, soit une hausse de 55 EUR par rapport au second semestre 2015 et 148 EUR de plus par rapport au premier trimestre 2015. 4. Le poids de l'électricité dans le budget des ménages (estimé sur base de l'indice des prix à la consommation harmonisé - IPCH) est 2,81 % en 2014, 2,41 % en 2015 et 2,467% en 2016. Entre 2014 et 2015, mes services enregistrent donc une baisse du poids du composant "électricité", malgré l'augmentation du prix susvisée. En 2016, le poids a été revu vers la hausse. Cependant, il est à noter que le poids du composant "électricité" dans le budget des ménages dépend également des autres composants et des évolutions respectives de leurs prix.